



9%
DES
UNIONS
AU SEIN DES IEG
SONT DES PACS !

45%
DES SALARIÉ.ES
DE LA BRANCHE ONT AU MOINS
1 ENFANT DE MOINS DE 16 ANS !

71%
DES SALARIÉ.ES
DÉCLARENT
"MANQUER
DE TEMPS
AU QUOTIDIEN"

4 800

C'EST LE NOMBRE
DE NAISSANCES PAR AN
AU SEIN DES IEG !

Quoi de neuf dans cette négociation ?

Après plus d'une dizaine de réunions de travail et d'échanges entre organisations syndicales et employeurs et ce, depuis plus de 2 ans, cette négociation, qui vise à transformer nos droits familiaux en lien avec les évolutions de la société, commence à prendre forme.

Une nouvelle réunion se tiendra le 29 septembre mais d'ores et déjà nous savons que le sujet nous tiendra certainement jusqu'en 2017.

Pourquoi est-ce si long de faire évoluer ces droits ?

D'abord, il faut savoir que **chaque organisation syndicale ne porte pas le même projet pour l'avenir de ces droits**. Il nous faut donc comparer, discuter, argumenter et négocier nos propositions. De même, du

côté des employeurs, l'objectif n'est pas de faire des cadeaux aux salarié.es et ce qui sera donné d'un côté sera repris de l'autre. Ils appellent cela " la dimension économique maîtrisée".





De plus, l'ensemble du dossier est complexe et nécessite de bien recenser l'ensemble des droits statutaires liés à la famille, d'où le livret de la FNME-CGT : "Récapitulatif des droits familiaux". Si vous ne l'avez pas encore, demandez-le à un militant CGT de votre site.

Enfin, cette négociation est en lien étroit avec d'autres négociations de branche telles que celles sur nos activités sociales et sur la prévoyance de Branche. En effet, par l'intermédiaire de nos CMCAS et SLVie, nous proposons des actions sanitaires et sociales à destination de la famille, du handicap et des seniors. N'y a-t-il pas un

lien évident entre ce qui est proposé par les Activités Sociales (CCAS.fr) et les "aides aux aidants" ?

Ou encore sur le dossier de la prévoyance de branche qui présente un important excédent financier et qui pourrait être utilisé dans l'intérêt des agents pour financer certains congés sans soldes ou les indemnités de moyens d'existence (invalidité) financées actuellement par les seules CMCAS.

Tous ces éléments donnent une équation complexe qui demande du temps et de la réflexion.

Et la FNME-CGT, elle propose quoi ?

Comme nous vous l'avons signalé dans le premier journal, nous abordons cette négociation par thèmes. Nous ne pouvons pas relater tous les échanges et toutes les

propositions faites lors des différentes réunions. **Néanmoins, quelques-unes méritent d'être signalées.**

Sur le thème des "AIDANTS FAMILIAUX" :

Nous avons insisté sur l'apport d'informations - juridiques, techniques... -, de formations - organisationnelles, opérationnelles... -, de soutiens et de conseils attendus par les agents confrontés à l'accompagnement d'un proche.

La FNME-CGT défend aussi **la prise en charge des congés sans solde dont le congé de proche aidant**. Les salarié.es confronté.es à cette situation doivent aussi pouvoir en parler sans crainte au sein des entreprises et **bénéficier d'aménagement de temps de travail**.

Sur le thème de la "CONCILIATION DES TEMPS" (congé mère de famille, enfant malade...) :

La FNME-CGT a clairement rappelé qu'elle était **contre toute diminution des droits des femmes** sous couvert d'harmonisation

entre les femmes et les hommes. De même, il faut **tenir compte dans les évolutions, des droits familiaux de certaines situations**



spécifiques telles que les familles monoparentales, recomposées, homoparentales ou encore le cas où l'enfant n'est ni malade ni handicapé mais en phase de diagnostic. Il faut aussi **plus de souplesse en entreprise** par l'adaptation des horaires de travail en fonction des horaires d'école et **prendre en compte la gestion des gardes alternées**. Il est aussi évident que les besoins vis-à-vis de l'enfant ne sont pas les mêmes s'il a 2 ans ou s'il a 15 ans ! Enfin, **il faut des règles claires, équitables,**

non interprétables et non discutables contrairement à ce qui existe aujourd'hui dans le cas des autorisations d'absences pour enfant malade.

Ce thème sera certainement l'un des points durs de la négociation et on sent bien que **les employeurs sont plus tentés par la suppression du congé "mère de famille" par exemple que par son évolution en congé "parents" comme le propose la CGT !**

Sur le thème du **"SOUTIEN FINANCIER"** :

Il faut principalement entendre le Sursalaire et l'Aide aux Frais d'Études - AFE - qui sont des dispositifs financiers sur la durée et non ponctuels.

Sur le premier point, la FNME-CGT estime qu'il est limite insultant de verser 2,29 € pour le premier enfant. De plus, la prime proportionnelle au salaire à partir du second est socialement injuste.

La FNME-CGT revendique un sursalaire mensuel d'environ 75€ pour un enfant, sous

forme de prime fixe sans proportionnalité avec les revenus, une mesure de raccordement entre l'ancien et le nouveau sursalaire et une redéfinition de l'enfant à charge.

Sur l'AFE, il est important de reclarifier certaines notions comme les bénéficiaires, l'enfant à charge et les études ouvrant droit à l'AFE. **La FNME-CGT a aussi demandé que la notion de 25 ans, âge limite pour bénéficier de l'aide soit supprimée.**

Sur le thème des **"ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX"** (indemnités de naissance, congés d'union...) :

La FNME-CGT propose à titre d'exemple, de forfaitiser le montant de la prime de mariage et de l'étendre au PACS pour l'ensemble de la branche.

De même, ne pourrions-nous pas acter un montant fixe, revalorisable chaque année

pour la naissance d'un enfant en majorant le 1^{er} pour qui les besoins sont généralement les plus importants ?

Il faut savoir que ces primes sont proportionnelles aux revenus et qu'il n'y a pas de plafond !





La FNME-CGT a aussi insisté sur le besoin de **reconnaitre l'ensemble des membres de la famille dans le cadre du PACS, de**

réfléchir à la notion de "séparation." Elle ne cesse d'exiger que les droits statutaires restent supérieurs au droit commun.

Puis-je peser sur ces négociations ?

Oui, bien évidemment ! Et ce, en exigeant de nouveaux droits supérieurs à ceux d'aujourd'hui et en phase avec les évolutions de notre société.

Avec votre syndicat CGT, il faut interpeller vos responsables, vos Directions sur ces différents sujets et leur faire part de vos

besoins et revendications. Les avancées sociales ont été et seront obtenues grâce aux revendications collectives. Voilà pourquoi se syndiquer, c'est agir. Rien n'est inéluctable !

GAGNONS ENSEMBLE DE NOUVEAUX DROITS FAMILIAUX !

Bulletin de contact ou d'adhésion

À RETOURNER

- **à un(e) militant(e) CGT de votre secteur**
- **à la FNME-CGT, Pôle vie syndicale - 263 rue de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX**
- **par mail à l'adresse viesyndicale@fnme-cgt.fr**

JE SOUHAITE PRENDRE CONTACT AVEC LE SYNDICAT

JE SOUHAITE PARTICIPER À UNE RENCONTRE AVEC LE SYNDICAT POUR MIEUX CONNAÎTRE LA CGT

JE DEMANDE MON ADHÉSION À LA CGT

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél : _____ Email : _____

Unité : _____ Signature : _____

